

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p 2-3
Comptabilité 2012	p 4-8
Etat civil 2012	p 9
Urbanisme	p 9
Vie Scolaire (école, cantine, transport scolaire, garderie périscolaire)	p 10-11
L'école	
La cantine	
Le transport scolaire	
La garderie périscolaire	
Vie Associative	p 12-21
Familles rurales	
Autour de l'école	
Le triton fringant	
Le comité des fêtes	
Section UNC-AFN	
La goujonnette	
Les paniers du centre	
Concours des Maisons Fleuries	p 22
Concours de Labour	p 23-24
Communauté de Communes de la Sologne des Etangs	p 25-28
Associations Intercommunautaires	p 29-30
Un peu d'histoire : l'Ecole de La Marolle	p 31-33
Infos diverses : Présente Verte, SIDELC, Maison de la Justice, ADOC 41, PACT, MSA	p 34-39
Nos Artisans, Commerçants et Entreprises	p 40
Tarifs de la location de la salle des fêtes	p 41
Etat civil animalier	p 42

		Horaires d'Ouverture
MAIRIE de LA MAROLLE EN SOLOGNE Tel : 02 54 83 64 16 Fax 02 54 83 70 41 mairie.lamarolleensologne@wanadoo.fr http://la marolleensologne.e-monsite.com/	NOUVEAUX HORAIRES : Lundi et jeudi de 14h à 19h Mardi et mercredi de 10h à 12h Vendredi de 14h à 17h	
AGENCE POSTALE	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 11h30, Mercredi et samedi de 9h15 à 11h45 Levée du courrier du Lundi au Samedi à 11 h	
TRESORERIE	Lamotte Beuvron Neung Sur Beuvron	Tel : 02 54 88 10 02 Mardi et mercredi de 8h30 à 11 h 30 (Salle annexe à la Mairie 1 ^{er} Etage)
GENDARMERIE	Tel : 02 54 83 47 80 Ou le 17	

Déchetterie de LAMOTTE	Mardi de 8h à 12h et 13h30 à 17h30 (18h l'été) Vendredi de 13h30 à 17h30 (18h l'été) Samedi de 8h à 12h
Déchetterie de NEUNG SUR BEUVRON	Mardi et Jeudi de 14 h à 17 h 30 Samedi de 14 h à 17 h

NOUVEAU : HABIT BOX (près des bennes à journaux et verres sur chemin des Chenelles) : Vous pouvez y déposer les vêtements que vous ne portez plus.

Il serait agréable de ne plus avoir de capsules et bouchons de bouteille déposés aux pieds des bennes

ENCOMBRANTS : Mercredi 30 Janvier et 24 Juillet 2013 avec au préalable, inscription (avant 48h au plus tard) au SMICTOM de NOUAN LE FUZELIER, par téléphone (02 54 88 58 28) ou mail (smictom.lamotte-salbris@wanadoo.fr)

UGENCES : SAMU 15
POLICE 17
POMPIERS 18

LE MOT DU MAIRE

Chers Administrés,

Après ces cinq années, plutôt que de vous faire un discours ennuyeux, j'ai préféré vous faire un petit bilan : vous aurez ainsi un aperçu des actions de la Municipalité.

Actuellement réalisées :

- Mobilier de la cantine
- Mobilier de la Mairie (récupération personnelle)
- Mobilier de l'école (confection personnelle)
- Huisseries de l'école (projet ancien conseil)
- Portail du cimetière, allée supplémentaire
- Passerelle de l'étang communal
- Tondeuse
- Aménagement sécuritaire (projet ancien conseil) rue des écoles
- Réfection du studio de l'ancien presbytère
- Matériel de sonorisation
- Rénovation de la cantine (peinture, insonorisation)
- Ecole numérique rurale (ordinateurs)
- Véhicule communal
- Lits pour le Centre de Loisirs
- Insonorisation du plafond de la cantine
- Tables pour la salle des fêtes
- Abri bus route de Montrieux
- Aménagement mobilier (confection personnelle) et rénovation électrique de l'agence postale communale
- Eclairage des tableaux de l'école
- Mise en place d'horloge sur l'éclairage public (économie d'environ 50% de la consommation)
- Façade de l'église
- Armoire frigorifique pour la cantine
- Rénovation électrique du logement derrière la poste
- Huisseries de l'arrière du logement de la mairie
- Tracteur
- Achat des deux terrains « Rue des Puits »
- Armoire frigorifique pour la salle des fêtes
- Peinture du logement rue des puits
- Lave-vaisselle de la cantine
- Elagage des arbres du presbytère et abattage des deux sapins accolés au garage communal.
- Toiture de l'ancien presbytère
- Réfrigérateur pour la réserve de la cantine
- Station d'asservissement de surpression d'eau potable
- Grille et rampe pour les pompes de relevage assainissement
- Chariot pour les tables de la salle des fêtes
- Broyeur pour le tracteur
- Réfection de la salle des fêtes
- Evacuation des eaux pluviales de l'ancien presbytère
- Four et feux gaz pour la cantine
- Tables de pique-nique
- Panneaux de signalisation (Bignolas, rue des Chenelles, signalisation école)

- Tableau de clefs à la Mairie (fourniture et confection personnelle)
- Pose d'alarmes dans les bâtiments communaux
- Rachat temporaire du fonds de commerce du bar pour éviter la perte de licence IV
- Divers Plans (travail personnel) : Maison de retraite, cimetière, éclairage public, bâtiments communaux....
- Accompagnement de la création d'associations : Le triton fringant (folk, chant et généalogie), autour de l'école, trompes de chasse, familles rurales (centre aéré, country, théâtre, gymnastique adultes et gymnastique enfants, sophrologie, activités d'éveil), les Paniers du centre (side-car)
- Changement d'une pompe de relevage
- Attribution d'une prime de fin d'année aux employés communaux

Pour l'année en cours nous avons programmé :

- Un bâtiment pour rangement des véhicules de la commune
- Plafond des classes et réfections des classes
- Isolations des combles d'un maximum de bâtiments car nous avons des opportunités de subventions.
- Passage hebdomadaire d'un camion « Pizza »
- Changement de la deuxième pompe de relevage

Par contre, d'autres projets me tenaient beaucoup à cœur et je m'y suis personnellement investi, mais je n'ai pas pu les mener à bien (pour différentes raisons allant du coût trop élevé à d'autres causes indépendantes de ma volonté...) :

- Trottoirs de la Commune et éclairage public
- Réhabilitation des locaux de la Maison de retraite
- Logements sociaux dans les dépendances de la Maison de Retraite
- Réagencement de la Mairie en s'aidant du logement attenant
- Mise aux normes sanitaires de l'Agence Postale
- Cartographie et signalétique précises des chemins communaux
- Construction d'un bâtiment pour le Centre de Loisirs
- Remise en état des voies communales
- Implantation d'un terrain de tennis sur le pré de la Commune
- Aménagement de l'épicerie
- Gouttières de l'église
- Le dépôt de boulangerie
- Implantation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir
- Chemin communal avant le cimetière
- Numérotation des habitations
- Cœur de village : aménagement de la place et enfouissement des lignes électriques du Bourg

Ce petit point vous permet d'estimer notre implication pendant ce mandat. Le but de cette énumération est de vous démontrer que beaucoup de dépenses sont causées par l'entretien du patrimoine, ainsi qu'une multitude d'actions contribuant à l'amélioration de la qualité de la vie de notre modeste village, donc ce qui implique la prudence pour ne pas se lancer dans de gros projets.

Je terminerai en vous informant que la municipalité a pris la décision de ne pas augmenter la part communale des impôts de cette année.

Je tiens à remercier vivement le Conseil Municipal, les employés communaux, le corps enseignant, les artisans, les commerçants, la Gendarmerie, les Pompiers ainsi que toutes les associations qui font des envieux aux alentours.

Toujours à vos côtés et à votre disposition, Cordialement.

Le Maire, Jean-Jacques DELAITRE

COMPTABILITE 2012

RESULTATS COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

RESULTAT 2012 COMMUNE	
SECTION D'INVESTISSEMENT	-54 711,95
SECTION DE FONCTIONNEMENT	130 721,79
TOTAL	76 009,84

BUDGETS ANNEXES	
STATION - Section Investissement	0,00
STATION - Section Fonctionnement	5 275,04
STATION - TOTAL	5275,04
EPICERIE - Section Investissement	12313,33
EPICERIE - Section Fonctionnement	39 962,62
EPICERIE - TOTAL	52275,95
EAU - Section Investissement	9 827,59
EAU - Section Fonctionnement	121 270,48
EAU - TOTAL	131098,07
ASSAINISSEMENT - Section Investissement	-7 807,66
ASSAINISSEMENT - Section Fonctionnement	-3 472,66
ASSAINISSEMENT - TOTAL	-11280,32
TOTAL GENERAL COMMUNE +BUDGETS ANNEXES	253 378,58

Vote du compte administratif



SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	CREDITS ALLOUES	CREDITS EMPLOYES
011- Charges à caractère général	166 400,00 €	115 266,99 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	150 200,00 €	121 789,13 €
65 - Autres charges de gestion courante	68 939,00 €	47 600,98 €
66 - Charges financières	976,00 €	814,56 €
67- Charges exceptionnelles	300,00 €	
022 - Dépenses imprévues	10 000,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	18 466,00 €	
Total dépenses	415 281,00 €	285 471,66 €
70 - Produits des Services du Domaine	25 852,00 €	28 019,81 €
73 - Impôts et taxes	146 000,00 €	138 843,24 €
74 - Dotations et participations	112 460,00 €	119 558,17 €
75 - Autres produits de gestion courante	20 500,00 €	18 587,84 €
013 - Atténuation de charges	100,00 €	
76 - Produits financiers	100,00 €	0,70 €
77- Produits exceptionnels	1 000,00 €	1 914,00 €
0.0.2 - Excédent de fonctionnement reporté	109 269,00 €	109 269,69 €
Total recettes	415 281,00 €	416 193,45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	CREDITS ALLOUES	CREDITS EMPLOYES
16 - Remboursement d'emprunts	10 365,00 €	9 366,44 €
20 - Immobilisations incorporelles	12 500,00 €	2 119,31 €
21 - Immobilisations corporelles	81 100,00 €	51 020,82 €
020 - Dépenses imprévues		
0.0.1 - Déficit d'Investissement reporté	41 893,00 €	41 892,42 €
Total des dépenses de l'exercice/Reste à	145 858,00 €	104 398,99 €
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	5 400,00 €	7 093,08 €
1068 - Affectation N-1	41 893,00 €	41 892,42 €
13 - Subvention d'investissement	2 000,00 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	78 099,00 €	701,54 €
21 - Cession d'immobilisations corporelles		
27 - Autres immobilisations financières		
021 -Virement de la section de fonctionnement	18 466,00 €	
Total recettes de l'exercice	145 858,00 €	49 687,04 €



Vote du compte administratif



SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	CREDITS ALLOUES	CREDITS EMPLOYES
011- Charges à caractère général	5 145,00 €	1 893,51 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	2 000,00 €	2 000,00 €
014 - Atténuation de produits	620,00 €	602,00 €
023- Virement à la section d'investissement	8 323,00 €	
65- Charges de gestion courante	520,00 €	502,85 €
66 - Charges financières	5 457,00 €	5 450,45 €
67 - Charges exceptionnelles	35,00 €	30,00 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	12 781,00 €	12 739,85 €
001- déficit exploitaion reporté	8 198,00 €	8 197,30 €
Total des Dépenses	43 079,00 €	31 415,96 €
022 - Dépenses imprévues		
042 - Quate part des subventions investissement	7 010,00 €	7 010,00 €
77- Produits exceptionnels	25 469,00 €	12 066,00 €
70 - Vente de Produits	10 600,00 €	8 867,30 €
Total recettes	43 079,00 €	27 943,30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	CREDITS ALLOUES	CREDITS EMPLOYES
1391 - Subventions d'investissement	7 010,00 €	7 010,00 €
16 - Remboursement d'emprunts	8 225,00 €	8 222,11 €
23 - Immobilisations en cours	2 000,00 €	1 447,00 €
020 - Dépenses imprévues		
0.0.1- Déficit d'investissement	3 869,00 €	3 868,40 €
Total des dépenses de l'exercice/Reste à réal	21 104,00 €	20 547,51 €
1068 - Affectation de résultat		
16- Emprunts		
002- Excédent investissement reporté		
28 - Amortissements des immobilisations	12 781,00 €	12 739,85 €
021 -Virement de la section de fonctionnement	8 323,00 €	
Total recettes de l'exercice	21 104,00 €	12 739,85 €



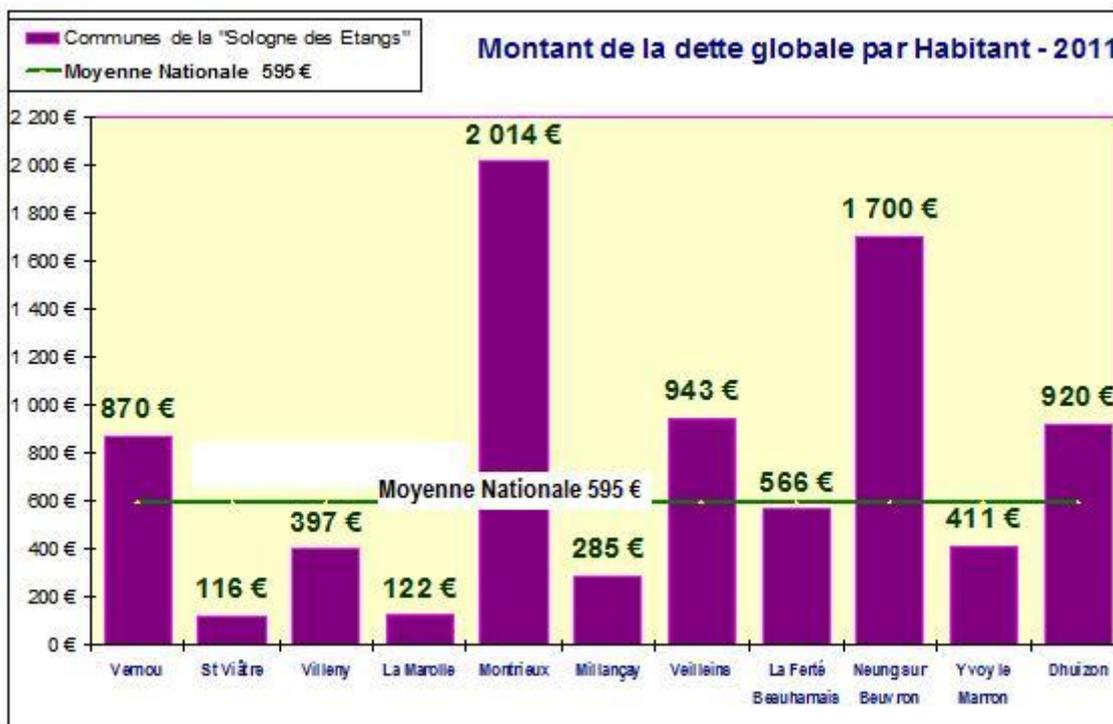
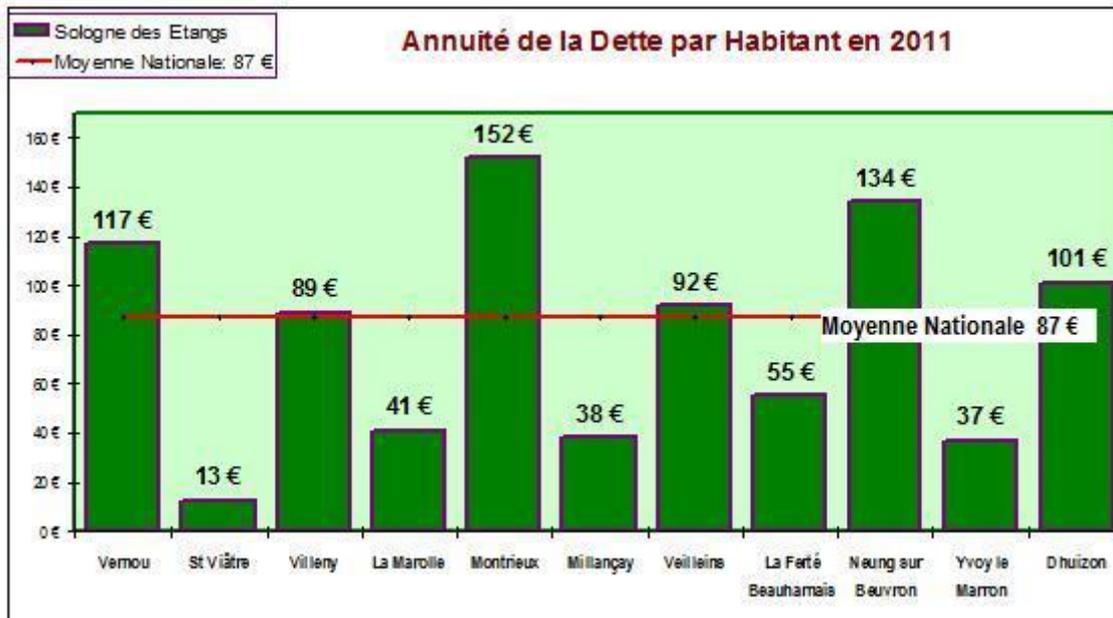
Vote du compte administratif**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	CREDITS ALLOUES	CREDITS EMPLOYES
011- Charges à caractère général	133 900,00 €	12 668,15 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	4 000,00 €	4 000,00 €
65- Autres charges de gestion courante	500,00 €	441,10 €
66 - Charges financières	- €	
67 - Charges exceptionnelles	300,00 €	
68 - Dotations aux amortissements et provisions	6 000,00 €	5 753,74 €
014- Atténuations de produits	5 500,00 €	5 092,00 €
022 - Dépenses de fonctionnement imprévues	6 920,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement		
Total des Dépenses	157 120,00 €	27 954,99 €
0.0.2 - Excédent de fonctionnement reporté	110 120,00 €	110 120,25 €
022 - Dépenses imprévues		
70 - Vente de Produits	47 000,00 €	39 098,57 €
75 - Autres produits de gestion courante		6,65 €
Total recettes	157 120,00 €	149 225,47 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	CREDITS ALLOUES	CREDITS EMPLOYES
16 - Remboursement d'emprunts		
23 - Immobilisations en cours	9 573,00 €	
020 - Dépenses imprévues	500,00 €	
0.0.1- Déficit d'investissement		
Total des dépenses de l'exercice/Reste à	10 073,00 €	- €
16- Emprunts		
002- Excédent investissement reporté	4 073,00 €	4 073,85 €
28 - Amortissements des immobilisations	6 000,00 €	5 753,74 €
021 -Virement de la section de fonctionnement		
Total recettes de l'exercice	10 073,00 €	9 827,59 €





Chiffres donnés par le Ministère de l'Economie

ETAT CIVIL 2012

Naissances

- HAMELIN Gabin le 3 mai 2012
- PICARD Léandre le 16 mai 2012
- THIBERGE BLOT Charlotte le 10 août 2012
- BROSSARD Timéo le 7 septembre 2012

Mariages

- M. SEGART Cyril et Melle ROUSSELET Mélanie le 30 juin 2012
- M. MASSICARD Laurent et Melle GOUINEAU Delphine le 03 août 2012
- M. BRAY Jean-Claude et Mme MAUPEU Maryse le 15 septembre 2012

Décès

- M. THIOU Gérard le 19 février 2012
- M. ROY Philippe le 23 juin 2012

URBANISME 2012

5 permis de construire
3 certificats d'urbanisme
9 déclarations préalables

LA VIE SCOLAIRE

➤ L'ECOLE

L'école élémentaire accueille cette année cinquante-trois enfants avec un nombre important de CE. Il ya donc un peu moins d'enfants que l'an dernier mais les effectifs à venir sont stables.

Cette année, la traditionnelle boum de Noël a été remplacée par un après-midi jeux de société, accompagné comme de coutume d'un goûter. Cette formule sera reconduite une année sur deux.

Au mois d'avril, les deux classes ont bénéficié d'une animation musicale dans le cadre du festival des Musicalies en sologne (découverte de chansons et instruments traditionnels). En mai, les CM auront une formation pour apprendre à porter secours (celle-ci sera animée par l'infirmier du collège de Neung-sur-Beuvron).

Enfin au mois de juin, les deux classes se rendront au Poney-Club : les grands pendant une semaine pour une initiation au monde des poneys et à l'équitation (les enfants ne partent pas en classe verte cette année), les CE pour une visite découverte d'une journée.

La fête de l'école aura lieu le dimanche 30 juin à La Marolle. Tous les enfants du regroupement vous y donnent rendez-vous !.

Encore merci à tous ceux qui permettent chaque jour à notre école de fonctionner dans de bonnes conditions.

La directrice, N.BERT

➤ LA CANTINE



Durant toute l'année 2012, Mme Le Thuaut a pu servir cinquante repas par jour aux enfants scolarisés à la Marolle.

Durant le service, Mme Le Thaut est accompagnée de Mme Bonnière Françoise pour la surveillance du temps de midi.

Afin de poursuivre notre objectif d'une meilleure qualité de travail à notre cantinière des investissements en matériels ont pu être fait par le conseil municipal (achat d'un four plus grand et en hauteur et d'une plaque de cuisson, petit matériel).

La commission cantine composée de Mmes Griveau, Crespeau, Le Thuaut et Mr Pelloille se réunit tous les cinq semaines afin de composer des menus équilibrés. Des menus à thème sont proposés au moins une fois par mois.

Depuis le 1^{er} septembre 2012, le ticket de cantine est passé à 2,85€ par jour.

➤ LE TRANSPORT SCOLAIRE



Afin de se rendre dans les deux écoles du regroupement scolaire, tous les enfants de la Marolle en Sologne peuvent bénéficier d'un service de transport gratuit en car tous les jours d'école. Le départ est fixé à 8h40 le matin et 16h40 le soir.

Un accompagnateur, mis à disposition par les deux mairies, est présent dans le car.

➤ LA GARDERIE PERISCOLAIRE



La garderie s'adresse à tous les enfants du regroupement scolaire de La Marolle - Montrieux . Elle est ouverte tous les jours d'école de 7h15 à 8h50 et de 16h30 à 19h dans la salle de jeux de l'école maternelle de Montrieux, sous la surveillance de Catherine et d'une collègue.

Chaque parent doit prévoir le goûter de son enfant.

Le paiement se fait mensuellement par le biais de la Trésorerie qui envoie un titre exécutoire aux parents.

Les tarifs pour l'année scolaire 2012-2013 sont les suivants :

	Matin ou soir	Matin et soir
1 enfant	27€	39 €
2 enfants	39 €	54 €
3 enfants	49 €	66 €
4 enfants	61 €	79 €

Pour une fréquentation occasionnelle, la garderie est de 3€ par enfant.

Pour une garde le mercredi, l'association Familles Rurales d'Yvoy le Marron propose A.L.S.H de 8h à 18h à la journée ou en demi-journée (contact la Mairie d'Yvoy).
Durant les vacances scolaires, un A.L.S.H vous est proposé par l'Association Familles Rurales de La Marolle-Montrieux en Sologne (voir article dans les pages suivantes).



un

➤ Association FAMILLES RURALES de la Marolle-Montrieux



Depuis septembre 2011, l'association propose en complément de l'accueil de loisirs de nouvelles activités créatives et de détente. En effet, des cours de gym enfants et adultes ont vu le jour ainsi que des séances de sophrologie, des cours de country, des ateliers de loisirs créatifs et des cours de théâtre.

Ces activités se déclinent les jours suivants :

- des cours de gym adulte le lundi matin et/ou le jeudi soir (adhésion de 90€/an/pour un cours et 95€ les deux cours) à la Marolle, animés par Sylvie et Martine
- un cours de gym enfant le mercredi de 15h30 à 16h30 (85€/an), animé par Arnaud à la Marolle
- un atelier créatif 2 mercredi par mois de 13h30 à 15h30, animé par Valérie (90€/an) à la Marolle
- séance de sophrologie le mardi après midi 6€/séance à la Marolle, animée par Dominique Chuzel
- cours de country le jeudi soir de 18h30 à 19h30 (90€/an) à la Marolle animé par « Shérif »
- cours de théâtre enfant le vendredi de 18h à 19h (130€/an) à Montrieux animé par François Cogneau

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement a pu accueillir des enfants de 3 à 12 ans à la Marolle en Sologne dans les locaux scolaires durant les vacances d'hiver, de Pâques, d'été et de toussaint. En moyenne de 25 à 40 enfants par semaine ont à nouveau fréquentés le centre à chaque période.

L'équipe d'animation a pu faire découvrir cette année les thèmes suivants : la nature, le monde de tintin, les jeux olympiques... Le centre a pu également proposer durant l'été et les vacances de toussaint des sorties en dehors du centre (visite du muséum d'Orléans, labyrinthe de beaugency et activités diverses à la plage de cette même ville, atelier à la maison de la nature et de la chasse, promenade en calèche au centre équestre de la Marolle, sorties vélo, mini-camps et deux sorties à la patinoire de Romorantin). L'association proposera à nouveau en 2013 un accueil de loisirs à la Marolle pour les 3 -12 ans durant les vacances scolaires de février, printemps, juillet et toussaint du lundi au vendredi inclus de 7h30 à 18h45.

Depuis le printemps dernier, l'association a repris la gestion de l'accueil de loisirs des adolescents qui se déroule à Neung sur Beuvron, sous la direction d'Arnaud Charpentier. En 2013, ce centre ouvrira ses portes durant les vacances de février et proposera en cette période un séjour au ski de 5 jours pour 20 jeunes. Le centre sera ouvert 4 semaines en juillet.

Pour toutes ces activités ou inscriptions au centre de loisirs l'adhésion annuelle à Familles Rurales est obligatoire moyennant la somme de 23€/an/famille.

L'assemblée générale 2012 a élu pour membres du bureau :

Présidente
2^{ème} Vice-Présidente
Trésorière Adjointe
Secrétaire Ajointe

Rachel Griveau
Carole Le Breton
Karine Portier
Séverine Crespeau

1ère Vice-Présidente
Trésorière
Secrétaire

Martine Saint-Ouen
Géraldine Gaussant
Nathalie Berthier

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Rachel Griveau au 06.26.27.91.64 ou Martine Saint –Ouen au 02.54.83.77.08 pour les activités de détente.

La Présidente, Rachel GRIVEAU





" AUTOUR DE L'ÉCOLE "

14, rue des écoles

41210 LA MAROLLE EN SOLOGNE

AUTOURDELECOLE41210@gmail.com

<http://sites.google.com/site/autourdelecole41210/Home>

Mme Delaforge Elodie : Présidente
Mme Viginier Nadia : Présidente Adjointe
Mme Tesnier Valérie : Secrétaire
Mme Goussard Sophie : Secrétaire Adjointe
Mme David Natacha : Trésorière
Mme Hamon Elodie : Trésorière Adjointe

Notre association qui fonctionne depuis 4 ans, apporte un cadre officiel aux manifestations : Halloween, Tombola, Carnaval... que nous sommes amenés à organiser dans le cadre de l'animation du regroupement scolaire de Montrieux et la Marolle en Sologne. Elle est ouverte à tous ceux qui souhaitent participer, pour créer une chaîne de solidarité « Autour de L'école »

Les familles des enfants scolarisés, mais aussi, les grands-parents, tonton, tata, les anciens élèves, et toutes les personnes qui veulent nous soutenir.

Le but principal de cette association est d'apporter un soutien (surtout financier) aux écoles, avec les bénéfices que nous réalisons, nous pouvons ainsi participer aux sorties scolaires, aux spectacles, achat de matériel de cour, de jeux pour les classes, etc...

L'année dernière, nous avons organisé, Le défilé d'Halloween, à Montrieux, une vente de bulbes d'automne qui ont donnés de superbes fleurs, une tombola 100 % gagnante qui a eu un énorme succès, le carnaval du Monde à La Marolle en Sologne et la Kermesse de fin d'année à Montrieux, ce qui nous a permis de verser 700 € à chaque coopérative des écoles de Montrieux et La Marolle en Sologne.

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 5 octobre 2012. Nous avons élu un nouveau bureau, qui est complet (les 6 postes sont occupés !) avec une grande mobilisation des parents, nous avons mis en place les projets suivants :

Vente de bulbes d'automne

Défilé d'Halloween à La Marolle. Partage des bonbons récoltés et gouter gratuit offert par les parents qui participent avec gâteaux, boissons, et bonbons.

Les photos avec le Père Noël qui ont été très appréciées, elles pouvaient être collées sur un calendrier à décorer. Notre première grande soirée « Crêpes Party », avec les délicieuses crêpes faites par des spécialistes bénévoles et l'animation MUSIC ET MAGIE des GILLOUDINIS , a ravi les gourmands et les fêtards !

Lors du Défilé du Carnaval, en collaboration avec les enseignants et les mairies, « Les Indiens » avaient envahis Montrieux en Sologne.

La Kermesse de fin d'année aura lieu le dimanche 30 juin dans l'après midi à la Marolle en Sologne.

Nous remercions tous les adhérents et les bénévoles qui nous aident lors de manifestations. Si vous voulez faire comme eux, rejoignez-nous !

Adhésion : 5 € par famille d'enfants scolarisés

5 € par personne pour les autres adhérents

Nous remercions les enseignants et les Mairies de Montrieux et la Marolle en Sologne qui nous soutiennent dans notre action.

Pour conclure, notre association est maintenant un élément important de la vie de l'école, grâce au travail des bénévoles qui ne seraient pas contre (bien au contraire !) une aide supplémentaire pour l'organisation. Notre chaîne de solidarité « Autour de l'Ecole » ne demande qu'à continuer pour voir les sourires des enfants pendant toutes ces activités extras-scolaires !

Si vous souhaitez de plus amples informations, contactez-nous !

Mairie de La Marolle en Sologne

14, rue des écoles

41210 LA MAROLLE EN SOLOGNE



Rappel : la kermesse se tiendra le 30 juin 2013 à La Marolle-en-Sologne !.

➤ LE TRITON FRINGANT

Le Triton Fringant vous salue bien !

Tout va bien pour notre association et ses quelques 80 adhérents qui se répartissent sur trois ateliers :
L'atelier « Si on chantait », qui accueille les chanteurs le dernier mardi de chaque mois, a élu domicile dans la véranda de l'ancienne maison de retraite, plus conviviale que la salle des fêtes. Soutenu par les guitares de Claudie et Patrick, on chante plus ou moins fort, plus ou moins juste, mais toujours avec plaisir et sans autre ambition que de partager un bon moment en musique et en poésie.



Autre constituante de l'association : **le groupe « Généalogie »**

L'objectif premier de ce groupe est la constitution de l'arbre généalogique de chacun, avec l'aide de tous. Un deuxième objectif est la recherche de documents sur le passé de notre village et de la Sologne. Une réunion hebdomadaire, à la salle informatique de la mairie, a lieu tous les mardis à partir de 18 heures. Elle nous permet de faire le point sur les recherches personnelles effectuées dans la semaine et leur mise en commun. Les moyens informatiques sont utilisés pour les recherches, à partir de bases de données, sur des sites spécialisés ou à partir des archives numérisées des villes, des départements, de certains pays..... Les actes des registres sont déchiffrés en commun.

En dehors de ces réunions des sorties aux archives départementales ou dans les mairies peuvent être organisées, si besoin est.

Si vous êtes intéressé (e), venez nous rejoindre le mardi ou contactez nous :

Sylviane Sibiluiski 02 54 83 62 79

Annie Chesneau : 02 54 83 63 11

Et enfin l'atelier « **Danses traditionnelles** » qui accueille de plus en plus de danseurs au fil des années, au point que Claudie est maintenant obligée de se servir d'un micro pour se faire entendre ! Le rendez-vous a toujours lieu chaque premier mercredi du mois, la partie musicale étant assurée par les accordéons de Jean-Bernard, souvent soutenu par la cornemuse de Jean-François.



L'atelier danse a, cette année encore, animé avec son groupe de danseurs costumés plusieurs manifestations dans les villages voisins : Fête de la Framboise à Montrieux, après-midi à l'EHPAD de Neung sur Beuvron, Rencontres de la Châtaigneraie à Yvoy le Marron.

Nous avons cette année 2012 organisé non pas un mais deux bals folks, un en janvier et un en juin, avec toujours une excellente musique assurée par le groupe « JBG et Cie » et une ambiance conviviale très appréciée, qui fait la renommée de notre association !

Et nous avons également eu le plaisir de recevoir une douzaine de musiciens le 21 juin pour une petite Fête de la Musique improvisée : accordéons, violon, cornemuse, flûtes et percussions se sont installés sur la place de l'Eglise pour le plus grand plaisir du public et des danseurs.



Le Triton remercie la municipalité qui met gracieusement à notre disposition la salle des fêtes, la véranda de la maison de retraite et la salle informatique pour nos diverses activités. Pour exprimer notre gratitude, le Comité Directeur du Triton a versé une somme de 150 € afin de participer aux frais de chauffage de ces locaux.

Rappel de nos rendez-vous ouverts à tous :

- « si on chantait » dernier mardi de chaque mois de 20 h à 22 h
- « généalogie » tous les mardis à 18 h
- « danses traditionnelles » le premier mercredi du mois de 20 h 30 à 23 h

Au plaisir de vous retrouver lors d'un de nos ateliers !

La présidente, Claudie Aucante . Merci à Annie Chesneau pour la généalogie.

➤ LE COMITE DES FETES

Composition du bureau 2013:

Présidente : Mme THIL Marilyne
1^{er} vice Président : M. LELIEVRE Régis
2^{ème} vice Président : M. HAVET Thierry
Secrétaire : Mme GOUINEAU Sylvie
Secrétaire Adjoint : M. CAVOY Christophe
Trésorier : M. THENOT Alain
1^{er} Trésorier Adjoint : M. MARDESSON Olivier
2^{ème} Trésorier adjoint : M. CHESNE Kléber

Membres actifs : M. ABRAHAMSE Gérard, CRESPEAU Fabrice, FASSOT Eric, GERBAUD Jack et VENON Yves.

89 adhérents pour l'année 2012,

Remerciements à tous, Monsieur le Maire, les bénévoles, les fidèles participants qui nous motivent pour continuer toutes ces animations. 13 membres actifs composent ce comité, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

5 manifestations dans l'année :

Les lotos de février et de novembre des joueurs de plus en plus nombreux

Concours de boules: 16 équipes de joueurs amateurs se sont affrontées avec joie.

Barbecue: 112 personnes ont dansé et chanté au son de l'accordéon d' André (animation offerte par le comité) convivialité et bonne humeur pour cette soirée.

Vide-grenier, bourse d'échange pièces auto moto du dernier dimanche d'Août:

les exposants et les visiteurs toujours nombreux en quête d'une bonne affaire!! Ou tout simplement pour partager le plateau repas entre amis .La présence du club de Side -car, les Paniers du Centre ont complété cette manifestation avec des baptêmes appréciés de tous!

Nous avons renouvelé la participation financière à la Commune pour le feu d'artifice du 13 juillet à hauteur de 300€

Manifestations à venir : 25 août 2013 pour le vide-grenier, et le 16 novembre 2013 pour le loto.

Si vous souhaitez adhérer la cotisation est de 5€ par personne

La Présidente, Mme THIL



➤ SECTION UNC-AFN DE LA MAROLLE

Voilà une année 2012 déjà écoulée. Notre drapeau est sorti pour les 8 mai et 11 novembre, mais aussi le 5 décembre, qui j'espère restera toujours à cette date. Je remercie nos porte-drapeaux pour leur dévouement.

Notre concours de belote s'est bien passé. Je tiens à remercier les femmes qui ont fait les rondiaux, qui sont toujours bien appréciés.

Sans faire de politique en tant que pensionné de guerre en Algérie, je voudrais avoir une pensée pour notre armée au Mali et lui souhaiter de rentrer bientôt dans sa caserne.

Je remercie aussi Monsieur le Maire et son conseil municipal pour le prêt de la salle des fêtes , lors des réunions.

Rendez-vous au 8 mai.

Le Président, Claude HUBERT



Rappel des manifestations : concours de belote le 28 septembre 2013, et les cérémonies des 11 novembre et 5 décembre 2013.

➤ LA GOUJONNETTE

Cette année nous avons vidé l'étang début février et laissé assécher pendant presque deux mois pour deux raisons :

La première, de nombreux poisson-chats avaient squatté notre étang communal.

La deuxième, pour nous permettre de faire un recensement de la population aquatique de la Ruine.

A sa remise en eau, nous avons remis ce qui avait été pêché soit :160 kg de carpes, 13 kg de sandre, 25 kg de gardon et 3 Blackbass. Entre temps Dominique Hervineau nous a remis 150 kg de carpe.

Puis à la veille de l'ouverture, nous avons fait notre lâcher de 40 kg truite et 90 kg de gros gardons, ce qui a passionné les courageux pêcheurs qui ont bravé le mauvais temps de ce samedi 30 mars.

Nous espérons que cette année 2013 continuera sur cette bonne note et je remercie tous les membres de l'association ainsi que les sympathiques pêcheurs qui participent à la vie communale.



Parait' il que c'est une cochonnerie ce poisson, un lot est prévu pour la personne qui pêchera sa femelle !

Le Président, Jean-Jacques DELAITRE.



➤ LES PANIERS DU CENTRE



Les paniers du centre, est un club de side-car né voici un an, par la volonté d'une bande de potes. Comme son nom l'indique, cette association regroupe des side-caristes de la région centre, le siège social est situé dans le joli village de La Marolle en Sologne... un groupe de copains qui ne sont pas des potes de toujours, non, juste des amis rencontrés en route, sur le chemin parfois chaotique du monde associatif...

Pour commencer, il y a le lien : cet engin atypique à trois roues qui ravie nos loisirs, nos vacances, et parfois nos week-end coincés au garage à bricoler... Le side-car est notre passion à tous, il nous a conduit un jour vers un rassemblement familial pour trouver quelques moments de convivialité, et puis nous sommes restés. Ces moments de joies passés autour d'un feu de camps à refaire le monde du side-car, ou d'inoubliables libations autour de la table, car oui comme partout, dans toutes les saintes familles, c'est bien autour de la table que tout se décide... Cette façon de vivre, notre loisir en famille est unique, et c'est pour cela qu'il fait parti de nos vies depuis lors.

Ensuite il y a cette esprit de liberté qui nous anime, Notre but est simplement d'aller de l'avant, comme l'oisillon faisant le grand saut au bord du nid, les paniers du centre ont déployés leurs ailes et ont bien pris leurs envolé. Chacun d'entre nous, Plein de bonnes volontés pour organiser des rassemblements, balades, jumbos et autre baptêmes...

Plusieurs événements de ce type ont déjà marqués la courte existence de notre association comme le Téléthon à Orléans, et le Jumbo De Valençay (Pour mémoire, un Jumbo consiste en une journée de baptême side-car pour des enfants se trouvant dans un centre pour handicapés) plusieurs autre journées de baptêmes side-car dans le cadre de fêtes de villages ont permis à de nombreuses personnes de découvrir l'engin atypique qu'est le side-car. L'idée étant de promouvoir la pratique de ce moyen de locomotion qui nous est chère, mais aussi de donner le sourire à ceux que nous avons croisé, et que nous avons emmenés faire un petit tour...

Un certain nombre de ces manifestations sont déjà au calendrier du club pour l'année 2013 :

Le Week-end de la Pentecôte 18,19, 20 Mai au La de Vassivière

Le 26 Mai : Jumbo de Valençay

Le 24 Août : Fête de la Marolles en Sologne

Le 7 Décembre : Téléthon (Orléans ou ???)

C'est donc dans la bonne humeur que Les Paniers du Centre vous attendent un peu partout en région Centre et particulièrement le 25 août prochain à la Marolle pour une journée de baptême dans le cadre du vide grenier du village...

Phil.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

En Aout 2012, le jury composé du Maire, d'une adjointe et d'une administrée de la Commune de VERNOU, a pris plaisir à découvrir l'embellissement floral de notre village. Les diplômes ont donc été remis à la Cérémonie des Vœux 2013: tous les lauréats ont reçu un diplôme et les 5 premiers ont reçu un bon d'achat aux Jardins de Sologne » à LA FERTE BEAUHARNAIS, offert par la Municipalité.

1^{er} : Mme Annie PICHENS
2^{ème} : M. et Mme Gérard THIOU
3^{ème} : M. et Mme Claude VISOMBLIN
4^{ème} : M. et Mme Robert DEHOUX
5^{ème} : M. et Mme Louis GIRARD
6^{ème} : M. Xavier GERBAUD et Mme Maryse BOTHEREAU
7^{ème} : M. et Mme Bernard THIL
8^{ème} : M. et Mme Jacques ROCHEDREUX
9^{ème} : M. et Mme Thierry HAVET
10^{ème} : Mme Antonia VERRET

11^{ème} : M. et Mme André ROBERT
12^{ème} : Mme Maryse PASTY
13^{ème} : M. et Mme Samuel BARBARY
14^{ème} : Mme Manuela DESOMBRE
15^{ème} : M. Jacky GERVAUD
16^{ème} : M. Eric CORNICHON et Mlle Isabelle BOULARD
17^{ème} : M. et Mme Régis LE LIEVRE
18^{ème} : M. et Mme Jean-François GOUINEAU
19^{ème} : M. et Mme Sébastien BROSSARD
20^{ème} : M. Joseph BRIAND et Mlle Laure MOLINET



CONCOURS DE LABOUR

Ce samedi 12 août 2012, se sont réunis les jeunes agriculteurs du canton de Neung sur Beuvron dans une parcelle de chaume, route de Montrieux, cultivée par M. Eric FASSOT, pour leur traditionnel concours de labour cantonal.

Cinq concurrents se sont affrontés (trois dans la catégorie planche et deux dans la catégorie plat) sous le regard attentif du jury composé d'agriculteurs voisins. Rectitude, profondeur, enfouissement des résidus de culture sont les principaux critères d'évaluation de la grille de cotation.

Après 2h30 de travail sous un soleil de plomb (rare cet été) les concurrents se retrouvent autour de la buvette improvisée pour l'occasion, à l'annonce des résultats.

Le classement est le suivant :

Labour en planches : 1-David MARIER 2- Arnaud CORBEAU 3- David POULAS
Labour à plat : 1- Arnaud POULAS 2- Jean Vincent BONNIN

Après la remise des prix, tout le monde était convié au vin d'honneur pour clôturer cette journée.



Nombreux sont ceux qui ont regretté d'avoir manqué l'évènement, suite à un manque de publicité. En effet, lors de la précédente manifestation, le 6 Août 2005, dans ce même champs, une douzaine de participants avaient concouru face à un large public.





L'inauguration des itinéraires de la Sologne à vélo



L'inauguration des itinéraires de la Sologne à vélo, préparée avec les communes et les associations locales, a été partagée le 1^{er} juillet 2012 par près de 300 personnes arrivées pour la plupart en vélo au Domaine de Villemorant... Pour rappel, neuf départs étaient proposés avec des parcours de cinq à une vingtaine de kilomètres. Cette journée ensoleillée a été très appréciée pour sa convivialité : pique-nique, animations, jeux pour enfants ... Ce retour en photos est l'occasion de remercier l'ensemble des organisateurs et des participants.

Randonnées de 9h à 12h - Arrivée au Domaine de Villemorant



La carte des itinéraires de La Sologne à vélo est disponible en Mairie et en téléchargement sur le site internet de la communauté de communes : www.sologne-des-etangs.fr.

Une quarantaine de personnes était au départ sur la Place de l'Eglise de La Marolle, pour emprunter le chemin de la Courtinière et gagner le Château de Villemorant, via la maison de la Fédération des Chasseurs et le site de Beaumont.

Inauguration officielle



Pique-nique et animations





LA SOLOGNE A VELO

150 km d'itinéraires cyclables en Sologne

Inaugurés le dimanche 1^{er} juillet 2012 au cours d'un évènement ayant rassemblé 200 cyclistes venus de l'ensemble des villages de l'intercommunalité, les itinéraires de la Sologne à vélo sont maintenant achevés. Sécurisés, balisés et d'un bon niveau de revêtement, ces itinéraires allant de Dhuizon à Saint-Viâtre offrent aux touristes et au public local la possibilité de découvrir le patrimoine naturel et architectural de Sologne. Cet aménagement, connecté à la Loire à vélo via les itinéraires des Châteaux à vélo, s'inscrit dans le schéma cyclotouristique développé par la Région Centre.

5 boucles cyclables retracent les grands thèmes de la Sologne

Ce réseau de 150 km, composé d'un axe de 40 km et de 5 boucles de 5 à 30 km, se repose sur les grandes thématiques de la Sologne (faune et flore, contes et légendes, gastronomie, étangs...) afin de valoriser le patrimoine local. 15 étapes d'audio-guidage (téléchargeable sur <http://www.zévisit.com/tourisme/sologne-des-etangs>) et des panneaux d'interprétation proposent un premier niveau d'information sur l'Histoire de la région. Les plus curieux pourront assouvir leur soif de connaissances en se rendant notamment dans les Maisons à thème.

L'ensemble des informations touristiques du territoire seront consultables à partir de 2013 sur le nouveau site internet dédié au tourisme de la Communauté de communes.

ECOPARC D'AFFAIRES DE SOLOGNE

L'ECOPARC a continué d'accueillir en 2012 de nouvelles entreprises confirmant sa bonne santé dans un contexte économique toujours aussi délicat.

Le choix de la filière bois énergie

Dans l'objectif de réduire ses factures énergétiques et de minimiser son impact sur l'environnement, l'ECOPARC d'affaires de Sologne a fait le choix de soutenir et développer la filière bois énergie. Dotée depuis janvier 2012 d'une chaudière à plaquettes forestières chauffant 5 bâtiments d'entreprises, l'ECOPARC s'est offert la maîtrise complète de son approvisionnement en bois. En effet, la Communauté de communes a construit une plateforme de stockage-séchage de plaquettes forestières (alimentée par les déchets de production de l'entreprise CIZEAU) gérée par la SCIC Bois Boccage Energie. Ces investissements ont permis de réduire considérablement les factures d'énergie pour les bâtiments concernés (-25 %).



Un accompagnement et des disponibilités pour vos projets d'entreprise

L'ECOPARC d'affaires de Sologne offre de multiples disponibilités en vente (terrain à partir de 10 € du m²) et à la location (bureaux, ateliers relais, plateaux) pour tous types de projets d'implantation, de création ou de reprise d'entreprises. Une équipe de techniciens dédiée propose de vous accompagner tout au long de la construction de votre projet entrepreneurial.

Relais Services Publics de la Sologne des Etangs

Cette année 2012, première année du Relais Services Publics, nous montre que ce service était attendu par la population de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs.

En effet, la proximité, les permanences de certains organismes, le visio-accueil pour la CAF, les ordinateurs en libre-service pour vos démarches administratives sont les bienvenues.

Pour être encore plus près de la demande du public, quelques modifications ont été apportées au cours de l'année.

L'itinérance dans chacune des mairies était un essai non concluant, trop peu de visite, c'est pourquoi la permanence du R.S.P. dans les mairies de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs ne se fait plus que le mercredi de 14h à 16h sur rendez-vous.

En contrepartie, l'ouverture au public au siège du Relais Services Publics – 7 rue Henry de Geoffre – Neung sur Beuvron s'est étoffée. Vous pouvez vous y rendre tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h, plus le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 14h à 19h.

Depuis le 1^{er} septembre, 2 nouveaux partenaires, UFC Que Choisir et Présence Verte sont venus rejoindre les 11 partenaires existants.

Des partenaires à votre service

Permanences

- Eclair au service du quotidien
Mise en relation pour tous travaux de bricolage, ménage, jardinage
Permanence les mardis de 9h à 12h sur rendez-vous
Kaoutare LOUKIL ☎ 06.21.76.45.97
- Assistante Sociale du Conseil Général U.P.A.S
Permanence tous les mardis de 9h30 à 12h
Mme ELLEAU ☎ 02.54.95.17.80
- Mission Locale de Romorantin
Information, orientation et accompagnement personnalisé des jeunes de 16 à 25 ans, insertion sociale et professionnelle dans les domaines emploi, formation, logement, santé....
Permanence les jeudis de 14h30 à 17h30 sur rendez-vous
Mr FERRON ☎ 02.54.76.23.22
- Conciliateur de Justice du canton de Neung/Beuvron
Permettre de régler à l'amiable les conflits de voisinage, de copropriété, de consommateurs...
Permanence tous les 3^{èmes} jeudis du mois de 9h à 11h
Mr Jacky DABARRE ☎ 02.54.76.94.47
- CARSAT Centre – Service Social
Aide auprès des personnes retraitées du régime général, des assurés en arrêt de travail indemnisés...
Permanence 2 jeudis par mois de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous
☎ 02.54.52.21.44
- UFC Que Choisir
Assister et accompagner les consommateurs pour tous litiges de la consommation avec un professionnel.
Permanences les jeudis de 14h à 16h sur rendez-vous.
☎ 02.54.76.84.47
☎ <http://ufc41.pagesperso-orange.fr>

Point Informations

- CAF
Avec sa borne visio-accueil -> en lien avec un technicien de la CAF Blois le lundi de 11h à 12h sans rendez-vous et le vendredi de 10h à 12h sur rendez-vous
☎ 0810.25.41.10
- Pôle Emploi
☎ 3949 pour les demandeurs d'emploi.
☎ 3995 pour les entreprises
- Caisse Primaire Assurance Maladie du Loir-et-Cher
☎ 3646
- Métiers Partagés
Association, groupement d'employeurs pour répondre aux besoins réguliers en personne à temps partiel.
☎ 02.54.56.64.08
- CARSAT Centre – Retraite
☎ 3960
- MISA Berry Touraine
☎ 02.54.44.87.87
- Présence Verte
La téléassistance : une chute, un malaise, vous ne pouvez pas atteindre votre téléphone... Présence Verte vous assure un secours immédiat 7j/7 et 24h/24.
☎ 02.54.44.87.26

Horaires d'ouverture

Au public

Relais Services Publics
7 rue Henri de Geoffre
41210 NEUNG SUR BEUVRON

Possibilité de prendre Rendez-vous en Mairie tous les mercredis après-midi.

Jours	Horaires
LUNDI	9H00 -12H00
MARDI	9H00 -12H00 14h00 - 17h00
MERCREDI	9H00 -12H00 14h00-16h00 En maines sur RV
JEUDI	9H00-12H00 14h00-19h00
VENDREDI	9H00-12H00

Sur place :

Documentation en libre service,
démarches en ligne,
Offres d'emplois, dépôts de CV,

Le Relais Services Publics est un service de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs
Votre Contact : Edith Blanchard Tél : 02.54.76.84.47
Responsable du RSP –Relais Services Publics-

LES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES

➤ **ECOLE DE MUSIQUE DE LA SOLOGNE DES ETANGS**

La rentrée à l'Ecole de musique de la Sologne des Etangs s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les cours de batterie ont lieu le mercredi, ceux de trompette le jeudi, clarinette, saxophone, formation musicale et éveil musical le samedi.

28 élèves sont inscrits dont nouveaux. La répartition par discipline est la suivante : 6 élèves en batterie, 6 en clarinette, 9 en saxophone, 4 en trompette et 3 en éveil musical.

Nous avons 1 élève de Dhuizon, 4 de La Ferté-Beauharnais, 19 de Neung, 1 de Lamotte, 1 de Montrieux.

Il n'a malheureusement pas été possible de relancer l'apprentissage de la flûte traversière cette année. Mais un professeur a accepté de présenter cet instrument dans les écoles en 2013 et d'assurer les cours s'il y a des élèves intéressés.

La grande innovation consiste en la création d'un petit orchestre de jeunes qui a commencé à répéter sous la direction d'Eloïse Golhen chaque samedi de 11 h 30 à 12 h 30. Une quinzaine d'élèves participe à cette activité collective très formatrice.

Nous les écouterons avec plaisir dans quelque temps lors de l'audition annuelle ou à l'occasion d'un concert de la Société Musicale.



➤ **TENNIS CLUB DE LA SOLOGNE DES ETANGS**

Le Tennis Club de la Sologne des Etangs signale à ses licenciés que la saison 2013 est commencée. Ils pourront découvrir que le club a de nouveau évolué par rapport à l'année dernière : en effet, des courts de tennis neufs ont été construits à Vernou en Sologne; les 2 courts de Neung sur Beuvron ont été refaits; le court de La Ferté-Beauharnais va être prochainement rénové; le court de Millançay est maintenant éclairé et les joueurs peuvent donc jouer le soir et, enfin, toujours à Millançay, 2 courts de Beach-Tennis ont été aménagés.

Le championnat 2013 commence et cette année, l'équipe 1 va jouer pour la première fois en régional : le travail réalisé au niveau de la formation commence à payer. De plus, des joueurs et joueuses de la Sologne des étangs se sont illustrés dans les tournois de la région en participant à plusieurs finales.

L'embauche d'un jeune en alternance l'an dernier répond aux attentes du club : en effet, après la 1ère année, Arnaud passe ses niveaux de formation avec succès et peut faire bénéficier le club de ses nouvelles compétences.

D'après les premiers échos du début de saison, le TCSE va être obligé de doubler ses actions avec le mini-tennis car le nombre de demandes a explosé.

Le TCSE continue son action en direction des jeunes: en 2012, après les écoles de Vernou et de Millançay, celles de la Ferté-Beauharnais s'ajoute à la liste des coopérations entre l'éducation nationale et le TCSE. Les actions avec le collège ont également été reconduites sur l'année 2012-2013.

<http://tcssolognedesetangs.free.fr>

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les personnes du comité directeur :
Pour la commune de La Marolle en Sologne : S. Griveau 02-54-83-77-62



Un peu d'Histoire : l'École de La Marolle

Celle-ci est directement en rapport avec l'histoire de l'école à travers les âges.

Avant la révolution :

Les familles riches ou nobles envoient leurs enfants dans des institutions religieuses, certains ont des précepteurs chez eux. Les curés de village apprennent également les rudiments de lecture et écriture voire plus à des élèves qui paient l'enseignement dispensé.

De la révolution à 1880 :

L'école n'est pas la priorité première en 1789. Il faut attendre le 5 nivôse an II (25 décembre 1793) pour qu'un texte soit voté déclarant l'enseignement laïc, gratuit et obligatoire.. En l'an IV l'enseignement devient un enseignement primaire non obligatoire.

La loi de 1816 rend obligatoire pour les communes

« à pourvoir à ce que les enfants qui l'habitent reçoivent l'instruction primaire, à ce que les enfants indigents la reçoivent gratuitement »

En 1833, la loi Guizot rend obligatoire d'ouvrir une maison d'école dans chaque village. C'est souvent un enseignement pour les garçons, et dans les communes de plus de 500 habitants.

A la Marolle, la construction du presbytère dont les travaux démarrent en 1859 rend libre en septembre 1860, la maison qu'occupait le curé. Elle deviendra la maison d'école pour un bail de 160 F. Le propriétaire en est M. Charpigny, maire de la Marolle. Avant cette date, les enfants scolarisés se rendaient à pieds à l'école de Neung.

A la rentrée de 1861, un instituteur est nommé à la Marolle. Une maîtresse des travaux à l'aiguille, Rosalie Leroux, lingère, est employée pour un salaire de 400F annuel en 1867.

Il est également prévu la prise en charge des « enfants indigents » et le salaire de l'instituteur, par la municipalité. L'école est payante pour les autres élèves (1.25F par mois).

Chaque année le conseil municipal fixe les salaires de l'enseignant (200F mensuel pour l'instituteur) et de la maîtresse de couture.

Quelques prix en 1870 relevés dans des romans de Victor Hugo et Emile Zola, permettent une appréciation du rapport coût de la vie/salaire.

Salaire d'un ouvrier : 4.98F par jour

Une livre de beurre : 77c, 2kg de pain 74c, 1l de vin 83c, 1kg de sucre 80c.

La construction par la mairie de la maison d'école est réalisée en 1878.

Pour l'anecdote, en décembre 1881 un « ouragan » démolit le toit de l'école.

Peu à peu la structure de l'école évolue avec Jules Ferry et Ferdinand Buisson. L'enseignement devient éducation, il est gratuit et obligatoire. Des écoles normales assurant la formation d'instituteurs laïcs sont créées ainsi qu'un corps d'inspection.

En 1881 la suppression de l'éducation religieuse dans l'enseignement public est prévue.

« L'instruction religieuse appartient aux familles et à l'église, l'instruction morale à l'école »¹.

Le 1^{er} janvier 1882 le conseil décide « la gratuité absolue »

¹ Jules Ferry, lettre aux instituteurs

De 1886 à nos jours :

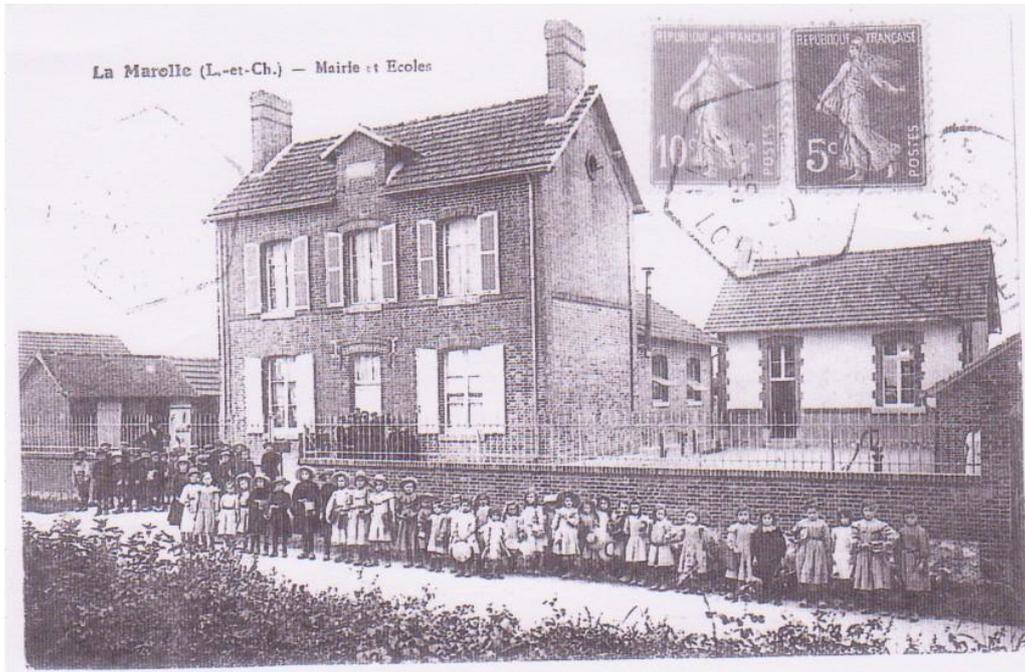
En 1886, il est interdit aux religieux d'enseigner dans les écoles publiques, mais les écoles privées existent.
En 1894 la maîtresse des travaux à l'aiguille devient maîtresse de couture.

Toutefois La Marolle ne possède qu'une école publique, qui évolue en fonction :



- de la société :
- les filles sont admises mais une barrière partant de l'estrade et allant jusqu'au fond de la classe, prévue à la construction du bâtiment, sépare les filles des garçons, puis la barrière est enlevée, mais les filles ne sont pas assises à côté des garçons, et enfin les deux sont mélangés bien avant la mixité officielle des écoles, à partir de 1968.
- Le dimanche, un cours gratuit pour adultes est institué en 1875, il est assuré par l'instituteur (coût 10F et 20F pour l'éclairage). Des réunions de jeunes filles ont lieu également le dimanche (1911).
- En 1927, il est demandé la création d'un cours d'enseignement agricole post scolaire, pour jeunes.
- de la démographie ²:
- En 1800, la Marolle compte 277 habitants, 258 en 1806 puis la population augmente pour atteindre son apogée en 1911 : 556 habitants.

² Archives départementales : feuilles de recensement jusqu'en 1906



- elle décroît régulièrement après la guerre de 1914 (520 habitants en 1921) pour atteindre son minima en 1998 (354 habitants). à partir de cette date, la population augmente légèrement (384 habitants en 2007)



Photo de classe : 1933

Il a donc fallu construire une classe supplémentaire à l'emplacement d'une des classes actuelles (1911). Une autre classe lui fut adjointe (1956), la première classe disparaît. A la même date, sont ajoutées de chaque côté de la maison d'école première la mairie actuelle et la salle qui sert actuellement de restaurant scolaire. Un revêtement dissimule les briques du bâtiment.

A. C. avec la participation du groupe généalogie.



PRESENCE VERTE TOURAINE

Votre service de Téléassistance

Une simple pression sur le déclencheur porté autour du cou ou du poignet,
pour un secours immédiat 7j/7 - 24h/24

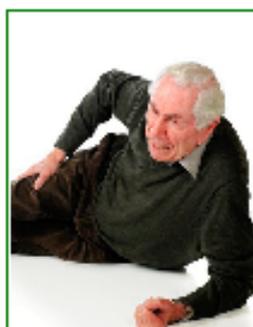
Sortie d'hôpital, Chute, malaise, angoisse... Présence Verte : une réponse adaptée à chaque situation.



Lucienne - 82 ans

« Rester chez moi le plus longtemps possible, c'est mon vœux le plus cher.

Je suis abonnée à Présence Verte, je suis rassurée et mes enfants aussi ... »



Jean - 75 ans

« Présence Verte, j'ai pas besoin de ça, c'est ce que je disais avant que mon col du fémur ne se brise.

C'est long plusieurs heures par terre quand on souffre ... »

Cécile - 28 ans

« Je suis diabétique, ma crainte c'est le malaise.

Présence Verte pour moi, c'est une garantie d'un secours rapide et efficace... »



Laurent - 37 ans

« Si je tombe de mon fauteuil, je ne peux malheureusement pas me relever, ni même atteindre le téléphone.

J'ai toujours mon médaillon Présence Verte sur moi ... »



Présence Verte Touraine travaille en partenariat avec de nombreuses collectivités locales, associations et professionnels oeuvrant en faveur du maintien à domicile.

Aucun démarchage à domicile n'est effectué par nos services. Notre action s'inscrit dans le cadre d'une action sociale d'accompagnement à domicile.

Différentes aides financières peuvent être accordées par le Conseil Général, les caisses de retraite, les communes... l'Association Présence Verte Touraine est déclarée « Services à la personne ». Les abonnés imposables sur les revenus peuvent bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt correspondant à 50% des sommes versées (selon dispositions fiscales en vigueur). Les conseillers Présence Verte sont présents pour aider les abonnés au niveau des démarches à accomplir.

PRESENCE VERTE TOURAINE

Siège Social et agence de Loir-et-Cher

19 Avenue de Vendôme - 41000 BLOIS

☎ 02.54.44.87.26

Agence d'Indre-et-Loire

31 rue Michelet - 37000 TOURS

☎ 02.47.31.61.96

www.presenceverte.fr



15 rue Franciade - CS 3414 - 41034 BLOIS Cedex

Agissons avec Énergie !

1. Le service public de l'électricité

Depuis plus d'un siècle, l'organisation du service public de distribution d'électricité est confiée, en France, aux collectivités locales. En pratique, la quasi-totalité des communes ont transféré leur compétence dans ce domaine à de grands syndicats intercommunaux.

C'est le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Électricité de Loir-et-Cher (SIDELC), autorité organisatrice des services publics de l'électricité au niveau départemental depuis sa création en 1978, qui assure cette compétence pour l'ensemble des communes de notre département.

Gestionnaire, pour le compte de toutes les communes du département, des réseaux qui ont pour fonction de desservir les consommateurs finals et les producteurs raccordés en moyenne et basse tension, il en a délégué l'exploitation à Electricité Réseau Distribution France Loir-et-Cher (ERDF Loir-et-Cher) en 1993, pour 30 ans, et a défini avec lui les règles du service public.

2. Les travaux

Le SIDELC est un partenaire privilégié des communes du département de Loir-et-Cher et un investisseur institutionnel sur le réseau de distribution publique d'électricité. En effet, pour assurer une qualité de desserte toujours plus performante, il réalise des travaux de Renforcement, d'Extension, de Sécurisation et d'Enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité pour un investissement moyen annuel d'environ 10 millions d'euros.

En plus de l'appui technique qu'apporte le SIDELC dans son domaine de prédilection, l'électricité, il ajoute la qualité de son expertise et la connaissance des autres réseaux que sont l'éclairage public et le téléphone, notamment dans les opérations conjointes d'Intégration des réseaux dans l'environnement.

Cette capacité à intervenir pour le compte des communes du département est très appréciée de celle ne disposant pas forcément de personnel en nombre capable de piloter ce genre de projet, et apparaît comme une réelle plus-value à l'action traditionnelle du Syndicat dans les projets que portent quotidiennement nos élus communaux.

Pour mémoire, au 31 décembre 2011, le réseau électrique départemental comprend 5 755 km de lignes en basse tension, 7 619 km de lignes en moyenne tension et 9 078 postes de transformation.

3. La gestion du Syndicat

Acteur du territoire et du terrain, le SIDELC puise sa légitimité dans le mutualisme des moyens techniques et financiers au service des 291 communes du Loir-et-Cher. Le déploiement de ses actions passe par la proximité avec ses adhérents et l'engagement au quotidien de ses 6 Vice-présidents, de ses 52 délégués formant le Comité Syndical et de ses 584 délégués communaux qui composent la maille la plus fine et la plus proche de nos administrés.

**Le Président du SIDELC,
Michel TROTIGNON**

Vos démarches ...

À la Maison de justice et du droit, il vous est possible de retirer des formulaires, notamment pour les demandes suivantes :

→ Demande d'aide juridictionnelle

Vous pouvez demander cette aide si vous souhaitez trouver un accord amiable avec votre adversaire ou vous êtes ou allez être engagé(e) dans un procès et vous ne possédez pas les ressources suffisantes ou ne bénéficiez pas d'une assurance vous permettant de couvrir ces dépenses. L'aide juridictionnelle vous sera accordée en totalité ou en partie en fonction de vos ressources.

→ Saisie du Juge aux affaires familiales

Cette requête est remplie après divorce, séparation de corps ou séparation hors divorce pour fixer ou modifier les modalités d'exercice de l'autorité parentale, la résidence des enfants mineurs, le droit de visite et d'hébergement et le montant des contributions alimentaires.

→ Renonciation à succession

Si vous êtes héritier, désigné par la loi ou par testament, vous pouvez refuser la succession dans un délai minimal de 4 mois à compter du décès.

Ces formulaires sont également disponible en téléchargement sur le site www.justice.gouv.fr - rubrique « Droits et démarches », dans « Vos démarches » en cliquant sur « Formulaires pour les particuliers ».

Adresse et Plan d'accès

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT
3, Place Lorjou 41000 BLOIS
Tél. 02 54 45 16 16 – Fax : 02 54 45 16 25
mjd-blois@justice.fr

En bus : Arrêt Lorjou lignes 2 – 7 ou
arrêt Jean Bart ligne 61



Liens pratiques

www.justice.gouv.fr
www.vos-droits.justice.gouv.fr
www.service-public.fr
www.cdad41.org

Mise à jour septembre 2012

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT de BLOIS

Accueil et information juridique
de proximité



Ouverture du lundi au vendredi
de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h15

Qu'est-ce qu'une maison de justice et du droit ?

S'informer sur ses droits et ses devoirs ...

Dans les communes ou quartiers éloignés des tribunaux, les maisons de justice et du droit (MJD) sont des lieux d'accueil et de permanences juridiques de proximité.

Elles réunissent différents acteurs (avocat, notaire, huissier de justice, conciliateur de justice, associations ...) qui renseignent gratuitement (sauf avocat) et apportent des alternatives à l'action judiciaire.

Ainsi les agents de la MJD peuvent vous proposer une solution adaptée à votre situation :

- approfondissement de l'analyse juridique par un professionnel du droit (avocat, notaire, huissier de justice, juriste)
- orientation vers une structure de conciliation ou médiation (conciliateur de justice, association)
- démarches en vue de saisir une juridiction

Consultations sur rendez-vous

Les rendez-vous sont à prendre à l'accueil de la Maison de justice et du droit pour les intervenants ci-après, à l'exception du CIRÉ et de l'AVEC qu'il convient de contacter directement.

Permanences d'information juridique

→ **Avocat** : répond aux questions d'ordre juridique et reçoit après délivrance, à l'accueil de la MJD, d'un bon de consultation moyennant le paiement de 10 euros (effectué par chèque à l'ordre du CDAD ou par espèces) sauf pour les bénéficiaires du RSA ou des seules prestations sociales, sur présentation de justificatifs.

Lundi de 9h à 12h

→ **Notaire** : assure des consultations juridiques sur tous sujets de droit (contrat de mariage, donations, succession, immobilier etc.)

2ème et 4ème jeudi du mois de 14h à 17h

→ **Huissier de justice** : renseigne sur le constat d'huissier en diverses matières (conflits de voisinage ou de personnes, baux d'habitation, divorce, succession...) et sur la procédure civile d'exécution (signification et exécution d'actes, expulsions locatives, loyers impayés, saisie de biens etc.).

3ème Lundi du mois de 14h à 17h

→ **Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF)** : informe en matière de droit de la famille (divorce et séparation hors divorce, tutelle, curatelle etc.)

Mardi de 14h à 17h

→ **Centre d'information des résidents étrangers (CIRE)** : renseigne les résidents étrangers sur leurs droits et les accompagne dans leurs démarches administratives. (Prendre rendez-vous au 09.63.05.92.37 ou au SADA au 02.54.56.85.76)

Aide aux victimes, conciliation et médiation

→ **Association d'aide aux victimes et conciliation (AVEC)** : accompagne les victimes d'infractions pénales et les aide à surmonter leurs difficultés tant psychologiques que matérielles. (Prendre rendez-vous au 02.54.56.08.48)

Lundi et Mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h

→ **Conciliateur de justice** : permet de trouver une solution à l'amiable dans un conflit entre personnes privées (conflits entre particuliers ou avec une entreprise) et en dehors de tout procès.

1er mercredi du mois de 10h à 12h

2ème et 4ème jeudi du mois de 14h à 16h

3ème jeudi du mois de 10h à 12h

→ **Médiation familiale** : pour un règlement amiable des conflits familiaux (divorce, séparation etc.).

2ème mercredi du mois de 13h30 à 17h

➔ **Le dépistage organisé du cancer colorectal :**

En pratique

- ➔ Vous avez entre 50 et 74 ans.
- ➔ L'ADOC 41 vous envoie tous les 2 ans un courrier vous invitant à consulter votre médecin généraliste.
- ➔ En fonction de vos antécédents, votre médecin traitant détermine si ce test est approprié. Si c'est le cas, il vous le remet et vous explique comment l'utiliser.
- ➔ Ce test simple est à faire chez vous. Il consiste à prélever vos selles. L'envoi au laboratoire se fait à l'aide de l'enveloppe pré-affranchie jointe.
- ➔ Les résultats vous sont adressés ainsi qu'à votre médecin traitant.

À retenir

- ➔ 3ème cancer le plus fréquent en France avec 40 000 nouveaux cas estimés en 2011.
- ➔ 2ème cancer le plus meurtrier avec 17 500 décès estimés en 2011.
- ➔ 96 % des cas de cancers colorectaux surviennent après 50 ans.
- ➔ Le test et sa lecture sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.



Détecté tôt, le cancer colorectal est guéri dans plus de 9 cas sur 10

Qu'est ce qu'un cancer colorectal ?

Le cancer colorectal se développe lentement et fréquemment sans symptômes sur les parois du côlon et du rectum, le plus souvent à partir de lésions nommées polypes. Avec le temps, certains peuvent grossir et se transformer en cancer. Les gros polypes et les cancers saignent de façon intermittente. Le test de dépistage consiste à repérer dans les selles des traces de sang qui ne sont pas visibles à l'œil nu. Toutefois, si vous présentez des signes digestifs inhabituels, consultez votre médecin.

Que signifie un test positif ?

Le test est positif dans 3 % des cas. Cela ne signifie pas que vous avez un cancer, cela signifie que du sang a été détecté dans vos selles. Votre médecin vous prescrira alors une coloscopie réalisée par un gastro-entérologue. Cet examen permet de visualiser l'intérieur de l'intestin et de déceler la présence éventuelle d'un cancer débutant ou bien de polypes pour les retirer avant qu'ils n'évoluent en cancer.

Le dépistage du cancer colorectal en quelques chiffres

Depuis le 01/01/2008, date de mise en place du dépistage organisé du cancer colorectal par l'ADOC 41 :

2183 coloscopies ont été réalisées suite à un test Hémocult II® positif permettant ainsi de traiter :

- ➔ 889 personnes porteuses de polypes, éventuelles lésions précancéreuses
- ➔ 178 cancers colorectaux dont la majorité étaient peu évolués, ne nécessitant pas de traitements lourds.
- ➔ La participation au dépistage organisé en 2011 a été de 46,4 % en Loir-et-Cher.

➔ **Le dépistage organisé du cancer du sein :**

Le cancer du sein en France :

- 53 000 nouveaux cas estimés en 2011, il est le cancer le plus fréquent chez la femme en France.
- Première cause de décès par cancer chez la femme, avec 11 500 décès par an.

Le dépistage organisé du cancer du sein :

- Généralisé depuis 2004 en France, le programme national de dépistage organisé s'adresse aux femmes de 50-74 ans,
- En Loir et Cher, ces femmes sont invitées tous les deux ans par l'ADOC 41, à se rendre chez un radiologue agréé de leur choix (dans ou hors département de Loir et Cher), afin de pratiquer une mammographie et un examen clinique des seins qui sont pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie, sans avance de frais.
- Toute mammographie jugée normale est systématiquement relue par un second radiologue.
- Le médecin traitant et/ou le gynécologue sont destinataires des résultats.
- Ce que l'on veut, c'est détecter la tumeur cancéreuse précocement afin de permettre des traitements moins lourds et une guérison plus rapide.

Détecté tôt, le cancer du sein est guéri dans 9 cas sur 10

Le PACT de Loir et Cher est une association agréée par l'Etat dont la vocation est d'améliorer l'habitat afin de renforcer la cohésion sociale.

Son intervention auprès des particuliers porte principalement sur trois axes :

1/ L'adaptation des logements à la perte d'autonomie

Le Conseil Général de Loir et Cher a confié au PACT une mission de conseil et d'assistance pour les personnes âgées souhaitant adapter leur logement.

Le PACT effectue une visite conseil qui permet d'établir un diagnostic et de réfléchir avec la personne aux travaux qui pourront répondre à ses besoins. Le PACT élabore également un plan de financement prévisionnel afin de guider le choix des travaux.

Le coût de cette visite conseil est pris en charge par le Conseil Général sous conditions de ressources. Ensuite, le PACT propose aux personnes de constituer, si elles le souhaitent, les dossiers de demande de subventions.



Renseignements : Chantal LANOE - tél. : 02 54 55 51 18 / Mail : clanoe@pact41.fr

2/L'amélioration des logements très dégradés :

La CAF de Loir et Cher a confié au PACT une mission consistant à améliorer les conditions d'habitat des personnes vivant dans des logements très dégradés.

Pour les locataires, le PACT peut convaincre les propriétaires de faire réaliser des travaux ou les aider, si cela est nécessaire, à trouver un autre logement.

Pour les propriétaires occupants, le PACT réalise une expertise technique et recherche les financements permettant de faire réaliser les travaux.

Renseignements : Géraldine DESNOUES - tél. : 02 54 55 51 19 / Mail : gdesnoues@pact41.fr

3/La lutte contre la précarité énergétique :



Dans le cadre du programme « Habiter Mieux » l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) souhaite favoriser l'amélioration thermique des logements occupés par des propriétaires occupants modestes en octroyant des aides financières exceptionnelles pour le conseil et pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie.

En tant qu'organisme agréé, le PACT peut conseiller les propriétaires occupants en réalisant un diagnostic thermique et ensuite les accompagner dans la recherche des financements (subventions et prêt) permettant de faire réaliser les travaux.

Renseignements : Géraldine DESNOUES - tél. : 02 54 55 51 19 / Mail : gdesnoues@pact41.fr



santé
famille
retraite
services

MSA Berry-Touraine : protection sociale du monde agricole et rural

L'essentiel & plus encore

Trois points d'accueil pour bénéficier d'un conseil personnalisé et adapté à votre situation

Blois
19 avenue de Vendôme

Ouverte du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Romorantin
3 rue de Plaisance

Ouverte les mercredis et vendredis
de 9h à 12h30 et de 14h à 16h

Vendôme
390 boulevard du président Roosevelt

Ouverte les mardis et vendredis
de 9h à 12h30 et de 14h à 16h

Une seule adresse et un seul numéro de téléphone pour nous contacter

Nous écrire : MSA Berry-Touraine
19 avenue de Vendôme
CS 72301
41023 Blois Cedex

Nous téléphoner : 02 54 44 87 87

www.msa-berry-touraine.fr : un nouveau site avec plus de 40 services en ligne pour vous simplifier la vie

Consultation du paiement des prestations, consultation des décomptes maladie, attestation de droits maladie, consultation du relevé de carrière, déclaration unique d'embauche, déclaration de salaires, etc...

➤ **LES COMMERCANTS ET ARTISANS DESSERVANT LA COMMUNE**

Epicerie, Journaux	BIANCHI Josette	02.54.83.71.96
Bar	Le Marcassin	02.54.76.13.72

Aliments animaux, céréales, engrais	Ets PISSIER SA BARBARY	02.54.83.63.01
Elevage de Gibiers	BARBARY Dominique	02.54.83.68.03
Elevage de Gibiers	GRIVEAU Sébastien	02.54.83.77.62
Elevage de bovins et vente viandes découpées	EARL JAFFRE	02.54.83.62.41
Carburants, Dépannage, Réparations, Vente neuf et occasions	GOUINEAU Jean-François	02.54.83.72.91
Coiffure à domicile	Laurie	02.54.97.78.71 06.86.90.80.65
Couverture, Charpente, Zinguerie Neuf et Rénovation	LEPARC Patrick	02.54.98.07.17
Menuiserie, Ebénisterie	DURAND Anthony	02.54.83.66.72 06.66.99.29.02
Peinture Bâtiments	BARDIN Stéphane	02.54.76.13.34
Peinture, vitrerie, revêtement sols, papier peint, ravalement	ROBIN Johan	06.61.23.22.75
Entraîneur de chevaux	CHAUVE Jean-François	02.54.83.72.72
Nettoyage Pierres Tombales	DURAND Morgane	06.71.08.33.69
Réflexologie	SAINT OUEN Martine	02.54.83.77.08
Serrurerie, Portails, Vérandas	DURAND Denis	02.54.83.70.65
Taxi (Montrieux En Sologne)	LEYET Nicolas	02.54.83.74.92
Taxidermiste	BARBARY Damien	02.54.83.65.95
Terrassement	ABRAHAMSE Gérard	02.54.83.70.18
Travaux agricoles	CRESPEAU Fabrice	02.54.83.66.56



Tous les Jeudis de 17h à 21 h sur la place de l'Eglise:
SYLVAIN PIZZAS
 06 83 46 50 51

➤ **TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

	ETE (1 ^{er} Mai au 30 Septembre)	HIVER (1 ^{er} Octobre au 30 Avril)
Association Marollaise (*)	90 € à partir de la 2 ^e location annuelle	110 € A partir de la 2 ^e location annuelle
Habitant Marollais	Vin d'honneur : gratuit Autre manifestation : 180 €	Vin d'honneur : gratuit Autre manifestation : 220 €
Habitant extérieur	Vin d'honneur : 40 € Autre manifestation : 240 €	Vin d'honneur : 60 € Autre manifestation : 300 €

(*) Pour les associations de la commune, la petite salle est prêtée gratuitement toute l'année pour les réunions

Caution : une caution de 250€ est demandée, une assurance Responsabilité Civile organisateur de fêtes est obligatoire.

La salle des fêtes dont la capacité maximale est fixée à 120 personnes par la Commission Préfectorale de Sécurité, est louée avec la cuisine qui dispose d'un évier à 2 bacs, d'un réfrigérateur et une cuisinière mais sans vaisselle et couverts.

Au cas où la Salle des Fêtes n'est pas restituée dans un état de propreté correct, la commune se réserve dorénavant le droit de facturer aux locataires les frais de nettoyage, en déduction de la caution.

Remarque : Des bancs, tables et tréteaux peuvent être prêtés gracieusement aux habitants de La Marolle en échange d'un reçu. S'adresser à la mairie.

ETAT CIVIL ANIMALIER

Pour Chantal et Claude,

En Juin 2012, est survenu le décès de Monsieur Philippe Roy, cette personne était très estimée et sur la fin de sa vie s'était fait un dernier plaisir en adoptant une petite ânesse « Tartine ».

Celle-ci a donné d'un petit « Domino » adorable qui grandira aux côtés de sa maman et des vieux chevaux à la retraite que Claude bichonne avec amour dans cet espace magnifique de la « Chardonnière ».

Merci Claude.

Le Maire, Jean-Jacques DELAITRE.

